



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

● ● Des faits et des chiffres

● Combien de personnes connaissent-elles un risque de pauvreté ?

Dernière mise à jour : 26/06/2019

Les trois indicateurs suivants sont utilisés pour mesurer la pauvreté, dans le cadre de la politique européenne : 1) risque de pauvreté sur la base du revenu, 2) privation matérielle grave et 3) ménages à très faible intensité de travail. Ces indicateurs sont basés sur diverses caractéristiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les trois indicateurs combinés forment l'indicateur européen de la pauvreté 'risque de pauvreté ou exclusion sociale'.

Selon l'enquête [EU-SILC 2018](#), 16,4 % de la population belge connaissaient un risque de pauvreté si on se base sur le revenu; 4,9 % de la population souffraient de privation matérielle grave et 12,1 % de la population belge entre 0 -59 ans vivaient dans un ménage à très faible intensité de travail. La valeur de l'indicateur européen 'risque de pauvreté ou exclusion sociale' pour la Belgique, s'élève à 19,8 %.

La pauvreté subjective est un indicateur intéressant, complémentaire aux indicateurs plus objectifs. Selon l'enquête EU-SILC 2018, 19,0 % de la population belge indiquaient avoir des difficultés ou de grandes difficultés à s'en sortir.

Commentaire

Les chiffres utilisés tant au niveau belge qu'europpéen, permettant de mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, proviennent de l'enquête EU-SILC ('European Union – Statistics on Income and Living Conditions' ou 'Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie'). Cette enquête est organisée pour la Belgique par [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#). Certains groupes de population (des personnes sans abri, des personnes en séjour illégal, des ménages collectifs,...) ne sont pas pris en compte dans l'enquête parce qu'ils ne sont pas inscrits dans le registre national des personnes physiques. [Une enquête sur les revenus et conditions de vie des personnes sans abri et des personnes en séjour illégal \(résumé FR\)](#) a été organisée en 2010 pour voir s'il serait possible à l'avenir d'inclure ces groupes dans les enquêtes sur la pauvreté. (réalisée par HIVA (KU Leuven), à la demande du Service, financée par la Politique scientifique fédérale).

Les résultats de l'enquête [EU-SILC 2018](#) sont les chiffres les plus récents disponibles à ce jour : les résultats relatifs au revenu et à la faible intensité de travail ont trait à la situation durant l'année précédente (2017); les résultats relatifs à la privation matérielle grave rendent compte de la situation durant l'année de l'interview (2018).

Les pourcentages de pauvreté selon les trois indicateurs sont présentés ci-dessous: (1) [pauvreté monétaire](#), (2) [privation matérielle grave](#) et (3) [faible intensité de travail](#). Ces trois indicateurs forment ensemble l'[indicateur européen de la pauvreté](#) (4). Et enfin, l'indicateur de [pauvreté subjective](#) est également expliqué (5)

- Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) rend les principales conclusions de l'enquête EU-SILC 2018 dans son communiqué de presse: ' [Les familles monoparentales, les chômeurs et les locataires sont les plus vulnérables à la pauvreté](#) ', 14 juin 2019.

- Pour plus d'informations sur l'enquête EU-SILC, nous vous invitons à consulter [la page FAQ sur SILC de Statbel](#).

- Pour une analyse sur base des chiffres du SILC, nous vous renvoyons vers : SPF Sécurité Sociale, [Analyse de l'évolution de la situation sociale et de la protection sociale en Belgique](#).

1. Pauvreté monétaire

16,4 % de la population belge connaissent en 2018 un risque de pauvreté si on se base sur le revenu net. Cela concerne 1.865.000 personnes. Le critère appliqué pour mesurer le risque de pauvreté est le seuil de 60 % du revenu net médian équivalent. La possession d'une habitation n'y est pas prise en compte. Lorsque le revenu net total d'un ménage se situe en-dessous de ce seuil, on parle d'un risque de pauvreté. (source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [SILC FAQ](#)). Selon les données d'EU-SILC 2018, 16,4 % de la population belge appartiennent au groupe courant un risque accru de pauvreté. Concrètement, cela signifie que 16,4 % de la population vivent dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 14.246 € net par an, soit 1.187 € net par mois pour un isolé (chiffres arrondis), ou (chiffres arrondis) de 29.918 € net par an ou 2.493 € net par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants (<14ans). (source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#), [EU-SILC 2018](#))

Tableau 1a: Evolution du seuil de pauvreté (60 % de la médiane du revenu disponible au niveau individuel), Belgique, SILC 2010-2018

	SILC 2010	SILC 2011	SILC 2012	SILC 2013	SILC 2014	SILC 2015	SILC 2016	SILC 2017	SILC 2018
Personne isolée	11.678	12.005	12.168	12.890	13.023	12.993	13.377	13.670	14.246
2 Adultes + 2 enfants	24.525	25.210	25.553	27.068	27.348	27.285	28.092	28.708	29.918

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Le tableau 1b montre l'évolution du risque de pauvreté en Belgique durant les **dix dernières années**. Le taux de risque de pauvreté n'a pas augmenté de façon significative, mais en 2018, à 16,4%, il sera le plus élevé des dix dernières années.

La différence entre le risque de pauvreté chez les **femmes** et chez les **hommes** s'élève respectivement à 17,2 % et à 15,6 %. Il faut garder à l'esprit que cette différence repose uniquement sur la différence entre les femmes célibataires et les hommes célibataires. La méthodologie implique en effet que les deux partenaires au sein d'un couple courent le même risque de pauvreté.

Tableau 1b: Taux de risque de pauvreté (= le pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu net du ménage équivalent total est inférieur à 60 % du revenu net médian national équivalent) selon le sexe, la Belgique, SILC 2010-2018

	SILC 2010 (revenus 2009)	SILC 2011 (revenus 2010)	SILC 2012 (revenus 2011)	SILC 2013 (revenus 2012)	SILC 2014 (revenus 2013)	SILC 2015 (revenus 2014)	SILC 2016 (revenus 2015)	SILC 2017 (revenus 2016)	SILC 2018 (revenus 2017)
Femmes	15,2	16,0	15,9	15,5	15,9	15,6	16,5	16,9	17,2
Hommes	13,9	14,6	14,7	14,6	15,0	14,1	14,4	14,9	15,6
Total	14,6	15,3	15,3	15,1	15,5	14,9	15,5	15,9	16,4

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

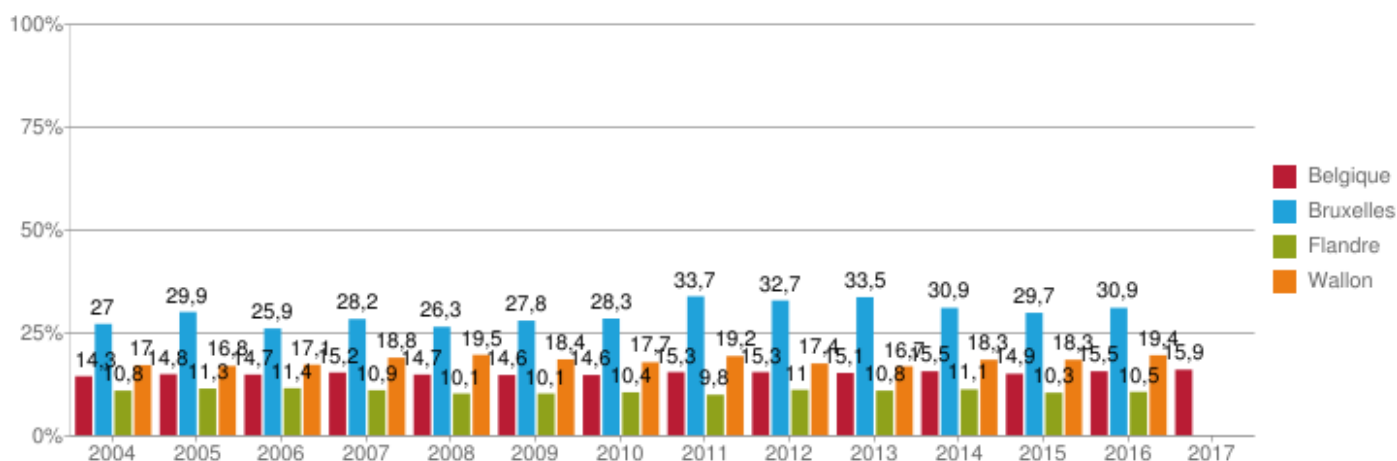
Des disparités **régionales** existent (Graphique 1a) : selon l'enquête 2016, en Flandre, 10,5 % de la population courent un risque accru de pauvreté contre 19,4 % en Wallonie. Le chiffre pour la Région de Bruxelles-Capitale (30,9 %) semble plus élevé que pour les autres Régions mais l'échantillon est trop petit pour fournir des chiffres fiables.

- Pour plus d'informations sur la situation en Région de Bruxelles-Capitale : voir le [Baromètre social 2018](#) de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale).

- Pour plus d'informations sur la situation en Wallonie : voir la [Fiche-Taux de risque de pauvreté](#) de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS).

- Pour plus d'informations sur la situation en Flandre : voir la Fiche ` [Bevolking onder de armoededrempel](#) ` de Statistiek Vlaanderen.

Graphique 1a : Taux de risque de pauvreté (= le pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu net du ménage équivalent total est inférieur à 60 % du revenu net médian national équivalent), Régions, SILC 2004-2016



Source : ` Le taux de risque de pauvreté de la population belge' dans [Baromètre Interfédéral de la Pauvreté](#), SPP Intégration Sociale

Le tableau 1c situe le chiffre belge de risque de pauvreté dans le **contexte européen**.

Tableau 1c : Taux de risque de pauvreté (= le pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu net du ménage équivalent total est inférieur à 60 % du revenu net médian national équivalent), Etats membres de l'Union européenne , SILC 2010-2018

	SILC 2010 (revenus 2009)	SILC 2011 (revenus 2010)	SILC 2012 (revenus 2011)	SILC 2013 (revenus 2012)	SILC 2014 (revenus 2013)	SILC 2015 (revenus 2014)	SILC 2016 (revenus 2015)	SILC 2017 (revenus 2016)	SILC 2018 (revenus 2017)
UE-28	16,5	16,9	16,8	16,7	17,2	17,3	17,3	17,3	16,9 (e)
Belgique	14,6	15,3	15,3	15,1	15,5	14,9	15,5	15,9	16,4
Bulgarie	20,7	22,2	21,2	21,0	21,8	22,0	22,9 (b)	23,4	22,0
Chypre	15,6	14,8	14,7	15,3	14,4	16,2	16,1	15,7	:
Danemark	13,3	12,1	12,0	11,9	12,1	12,2	11,9	12,4	12,8 (p)
Allemagne	15,6	15,8	16,1	16,1	16,7	16,7	16,5	16,1	:

Estonie	15,8	17,5	17,5	18,6	21,8	21,6	21,7	21,0	:
Finlande	13,1	13,7	13,2	11,8	12,8	12,4	11,6	11,5	12,0
France	13,3	14,0	14,1	13,7	13,3	13,6	13,6	13,3	:
Grèce	20,1	21,4	23,1	23,1	22,1	21,4	21,2	20,2	:
Hongrie	12,3	14,1	14,3	15,0	15,0	14,9	14,5	13,4	12,8
Irlande	15,2	15,2	16,6	15,7	16,4	16,3	16,8	15,6	:
Italie	18,7	19,8	19,5	19,3	19,4	19,9	20,6	20,3	:
Croatie	20,6	20,9	20,4	19,5	19,4	20,0	19,5	20,0	:
Lettonie	20,9	19,0	19,2	19,4	21,2	22,5	21,8	22,1	23,3
Lituanie	20,5	19,2	18,6	20,6	19,1	22,2	21,9	22,9	:
Luxembourg	14,5	13,6	15,1	15,9	16,4	15,3	16,5 (b)	18,7	:
Malte	15,5	15,6	15,1	15,8	15,8	16,6	16,5	16,7	:
Pays-Bas	10,3	11,0	10,1	10,4	11,6	11,6	12,7 (b)	13,2	:
Autriche	14,7	14,5	14,4	14,4	14,1	13,9	14,1	14,4	14,3
Pologne	17,6	17,7	17,1	17,3	17,0	17,6	17,3	15,0	:
Portugal	17,9	18,0	17,9	18,7	19,5	19,5	19,0	18,3	:
Roumanie	21,6	22,3	22,9	23,0	25,1	25,4	25,3	23,6	23,5
Slovénie	12,7	13,6	13,5	14,5	14,5	14,3	13,9	13,3	:
Slovaquie	12,0	13,0	13,2	12,8	12,6	12,3	12,7	12,4	:
Espagne	20,7	20,6	20,8	20,4	22,2	22,1	22,3	21,6	:
République tchèque	9,0	9,8	9,6	8,6	9,7	9,7	9,7	9,1	9,6
Royaume-Uni	17,1	16,2	16,0	15,9	16,8	16,6	15,9	17,0 (b)	:
Suède	14,8	15,4	15,2	16,0	15,6	16,3	16,2	15,8	:

(b): série interrompue

(e): estimation

(p): chiffre provisoire

: non disponible

Source : [Eurostat](#)

L'âge joue aussi un rôle (tableau 1d). La pauvreté est plus élevée chez les jeunes (16-24 ans) : 20,4 % et chez les enfants (0- 15 ans) : 20,2 % . Le risque de pauvreté s'élève à 16,7 % chez les personnes âgées (65+). Ce chiffre doit cependant être nuancé parce qu'il ne tient pas compte du fait de disposer d'une fortune ou d'être propriétaire d'un immeuble (dont l'emprunt hypothécaire est remboursé). Ceci est expliqué

dans la fiche ' [Combien de personnes âgées sont-elles confrontées à la pauvreté en Belgique ?](#) '

Tableau 1d : Taux de risque de pauvreté (<60 % du revenu net médian) selon l'âge, la Belgique, SILC 2018 (revenus 2017)

	Risque de pauvreté
Total	16,4
0-15	20,2
16-24	20,4
25-49	14,2
50-64	14,1
65 et +	16,7

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Le tableau 1e montre le taux de risque de pauvreté selon le statut d'activité. Le fait d'avoir un **emploi** apparaît comme un garde-fou important contre la pauvreté. Le risque de pauvreté des personnes actives (5,2 %) est nettement inférieur à celui des chômeurs (49,4 %), pensionnés (14,3 %) et autres personnes inactives (34,4 %). Cependant, le chiffre de risque de pauvreté des travailleurs sousévalue le travail non enregistré, dans lequel certaines personnes plus vulnérables se réfugient pour survivre.

Tableau 1e : Taux de risque de pauvreté (<60 % du revenu net médian) selon le statut d'activité le plus fréquent*, la Belgique, SILC 2018 (revenus 2017)

	Risque de pauvreté
Travailleur	5,2
Chômeur	49,4
Pensionné/Prépensionné	14,3
Autre inactif	34,4

* Le statut d'activité le plus fréquent est défini comme le statut que les personnes déclarent avoir occupé pendant plus de la moitié des mois dans l'année civile précédente.

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

L'intensité avec laquelle les membres du ménage travaillent a aussi un impact considérable sur le risque de pauvreté. Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre de mois de travail prestés (par tous les membres du ménage appartenant à la classe d'âge de 0 à 59 ans) et le nombre de mois ouvrables, c'est-à-dire pendant lesquels il est possible de travailler. A titre d'exemple : une personne isolée a une intensité de travail de 1 si, au cours de l'année qui précède, sa principale activité était de travailler durant 12 mois

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

www.luttepauvrete.be

sur 12 mois ouvrables (12/12). Une personne a une intensité de travail de 0,5 si sa principale activité était de travailler durant 6 mois sur 12 (6/12). Pour un couple, le nombre de mois ouvrables s'élève à 24 (2 x 12). Un couple aura donc une intensité de travail de 1 si chacun des partenaires a travaillé 12 mois (24/24). Un couple aura une intensité de travail de 0,5 si le cumul de leurs mois prestés est de 12 sur un total de 24 mois ouvrables, etc. On peut ainsi vérifier l'influence sur le risque de pauvreté du nombre de mois travaillés par le ménage.

Comme prévu, il y a un rapport inverse entre le nombre de mois travaillés et le risque de pauvreté : plus grand est le nombre de mois travaillés, plus faible est le risque de pauvreté. De même, la variation du risque de pauvreté selon l'intensité de travail est déterminée dans une grande mesure par le nombre d'enfants à charge. Les personnes ayant, en 2018, vécu au sein d'un ménage avec enfants et n'ayant pas travaillé (intensité de travail = 0), se trouvent dans la situation la plus précaire. Parmi elles, 84,7 % vivent sous le seuil de pauvreté. Ce pourcentage est de 60,0 % pour les personnes n'ayant pas travaillé mais faisant partie d'un ménage sans enfant. Le risque de pauvreté, à intensité de travail maximale, descend à 4,5 % chez les membres d'un ménage avec enfants qui travaillent à temps plein (pour les ménages sans enfant ce chiffre est de 3,2 %).

Tableau 1f: Taux de risque de pauvreté (<60 % du revenu net médian) selon l'intensité de travail du ménage et le fait d'avoir ou non des enfants, la Belgique, SILC 2018 (revenus 2017)

	Sans enfants dépendants	Avec enfants dépendants
Intensité de travail 0	60,0	84,7
Intensité de travail entre 0-1	5,9	
Intensité de travail entre 0-0,5		34,9
Intensité de travail entre 0,5-1		10,9
Intensité de travail 1	3,2	4,5

Intensité de travail : nulle (0), entre nulle et maximale (entre 0 et 0,5 ou 0,5 et 1), maximale (1)

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Quant au **type de ménage**, on constate que les membres des familles monoparentales (41,3 %) courent un risque quatre fois plus élevé que les membres d'une famille composée par exemple de deux adultes et deux enfants (9,8 %). (Tableau 1g)

Tableau 1g : Taux de risque de pauvreté (<60 % du revenu net médian) par type de ménage*, la Belgique, SILC 2018 (revenus 2017)

Ménage d'une personne total	23,8
Ménage d'une personne 65- homme	25,2
Ménage d'une personne 65- femme	27,6
Ménage d'une personne 65+ homme	19,3
Ménage d'une personne 65+ femme	20,8
Adultes pas d'enfant dépend. (au moins une pers. 65+)	15,7
Adultes, pas d'enfant dépend. (tous les deux -65)	8,9
Autre ménage pas d'enfant dépend.	4,5
Tous les ménages sans enfant dépendants	14,6
Ménage monoparental avec enfants dépendants	41,3
Adultes, 1 enfant dépend.	12,0
Adultes, 2 enfants dépend.	9,8
Adultes, 3 enfants dépend. ou plus	25,0
Autre ménage avec enfants	13,9
Tous les ménages avec enfants dépendants	18,2

* Par enfant dépendant, on entend les personnes âgées de 0 à 15 ans inclus et les personnes de 16 à 24 ans inclus si elles sont inactives et habitent chez au moins un parent.

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Au sein d'une société dans laquelle la **formation** est de plus en plus déterminante pour la position sur l'échelle sociale, ceux qui n'ont bénéficié que d'une formation de faible niveau se retrouvent souvent exclus. Les personnes peu instruites courent un risque de pauvreté nettement plus élevé (27,8 %) que celles qui sont très instruites (6,4 %). (Tableau 1h)

Tableau 1h : Taux de risque de pauvreté (<60 % du revenu net médian) selon le niveau d'éducation (personnes de 18 ans et +), Belgique, SILC 2018 (revenus 2017)

Faible niveau d'éducation	27,8
Niveau moyen d'éducation	14,5
Haut niveau d'éducation	6,4

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Le risque de pauvreté des **locataires** (37,2 %) est presque quatre fois supérieur à celui des propriétaires (9,1 %).

Tableau 1i : Taux de risque de pauvreté (<60 % du revenu net médian) selon le statut de propriétaire/locataire du ménage, la Belgique, SILC 2018 (revenus 2017)

Propriétaire	9,1
Locataire	37,2

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Il existe de grandes différences selon **l'origine** : le risque de pauvreté chez les personnes nées à l'étranger est trois fois plus élevé que chez les personnes nées en Belgique. La différence augmente encore lorsque la personne est originaire d'un pays hors l'EU-28. (Tableau 1j)

Tableau 1j : Taux de risque de pauvreté (<60 % du revenu net médian) par grand groupe de pays de naissance, (population âgée de 18 ans et plus), la Belgique, SILC 2017

Pays de l'UE-28 excepté la Belgique	19,4
Pays hors UE-28 et hors la Belgique	46,3
Pays étranger	34
Belgique	11,5

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : EU-SILC 2017

La sécurité sociale et l'aide sociale ont un effet protecteur important. Si l'on compare la situation réelle (des transferts sociaux ont lieu) avec une situation fictive (les transferts sociaux seraient absents), on arrive aux résultats suivants : dans le cas de figure où ne serait perçue aucune allocation à l'exception des pensions de retraite, le revenu de 25,1 % de la population se trouverait sous le seuil de pauvreté (cf. 16,4 % dans la situation réelle) ; dans le cas de figure où aucune allocation d'aucune sorte (y compris pensions de retraite) ne serait versée, le risque de pauvreté grimperait à 42,2 % de la population. (Tableau 1k)

Tableau 1k : Taux de risque de pauvreté (<60 % du revenu net médian) avant tous les transferts sociaux, après les pensions et après tous les transferts sociaux, la Belgique, SILC 2018 (revenus 2017)

	Total	Femme	Homme
Avant tous les transferts sociaux	42,2	44,9	39,4
Après les pensions	25,1	25,9	24,2
Après tous les transferts sociaux	16,4	17,2	15,6

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

2. Privation matérielle grave

Les résultats de l'[EU-SILC 2018](#) relatifs à la privation matérielle grave rendent compte de la situation durant l'année de l'interview (2018). Cet indicateur décrit la situation des personnes qui ne peuvent acquérir des biens ou des services qui sont considérés comme essentiels pour vivre en Europe. Les personnes sont 'en situation de privation matérielle grave' lorsqu'elles sont confrontées à au moins 4 des 9 situations suivantes : ne pas être en mesure 1) de payer un loyer ou des factures courantes 2) de chauffer correctement son domicile 3) de faire face à des dépenses imprévues 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile 6) de posséder une voiture personnelle 7) de posséder un lave-linge 8) de posséder un téléviseur couleur 9) de posséder un téléphone.

D'après cet indicateur, 4,9 % de la population souffrent de privation matérielle grave.

Tableau 1l : Pourcentage privation matérielle grave, Belgique, SILC 2010-2018

	SILC 2010	SILC 2011	SILC 2012	SILC 2013	SILC 2014	SILC 2015	SILC 2016	SILC 2017	SILC 2018
Belgique	5,9	5,7	6,3	5,1	5,9	5,8	5,5	5,1	4,9

Source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) : [EU-SILC 2018](#). Voir aussi : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), [La privation matérielle en 2018. Communiqué de presse 28 janvier 2019-Révision 14 juin 2019](#).

3. Très faible intensité de travail

Cet indicateur décrit la situation de personnes membres d'un ménage dans lequel personne ne travaille (ou dans lequel les membres ne travaillent que très peu) mais qui ne disposent pas nécessairement d'un revenu très faible. Une personne en situation de très faible intensité de travail est une personne âgée de 0 à 59 ans vivant dans un ménage dans lequel les adultes (étudiants exclus) ont travaillé moins d'un cinquième de leur temps pendant l'année de référence.

En 2018, 12,1 % de la population (0-59 ans) vivaient dans un ménage à très faible intensité de travail.

Tableau 1m : Pourcentage de très faible intensité de travail, Belgique, SILC 2010-2018

	SILC 2010	SILC 2011	SILC 2012	SILC 2013	SILC 2014	SILC 2015	SILC 2016	SILC 2017	SILC 2018
Belgique	12,7	13,8	13,9	14,0	14,6	14,9	14,6	13,5	12,1

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

4. Indicateur européen de la pauvreté

Les personnes confrontées à au moins un de ces trois risques (pauvreté monétaire, privation matérielle grave ou faible intensité de travail) sont considérées comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Selon cet indicateur européen, en Belgique, 19,8 % des personnes courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Tableau 1n : Pourcentage à risque de pauvreté ou exclusion sociale, Belgique, SILC 2010-2018

	SILC 2010	SILC 2011	SILC 2012	SILC 2013	SILC 2014	SILC 2015	SILC 2016	SILC 2017	SILC 2018
Belgique	20,8	21,0	21,6	20,8	21,2	21,1	20,7	20,3	19,8

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Le tableau 1o donne un aperçu du nombre de personnes qui connaissent un risque de pauvreté selon le type d'indicateur de pauvreté .

Tableau 1o: Taux de pauvreté sur base de revenu, de privation matérielle grave, de faible intensité de travail et indicateur européen de pauvreté, Belgique, EU-SILC 2018

	Personnes à risque de pauvreté monétaire (%)	Personnes appartenant à un ménage confronté à une privation matérielle grave (%)	Personnes (0-59) appartenant à un ménage à faible intensité de travail (%)	A risque de pauvreté ou exclusion sociale (indicateur européen) (%)
Total	16,4	4,9	12,1	19,8
Sexe				
Homme	15,6	4,5	11,2	18,8
Femme	17,2	5,3	13,1	20,7

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

5. Pauvreté subjective

Outre les indicateurs 'objectifs' qui mesurent le taux de pauvreté, l'enquête EU-SILC analyse aussi **la pauvreté subjective**. La pauvreté subjective est basée sur l'estimation que font les répondants de leur difficulté à joindre les deux bouts au moment de l'interview. En 2018, 19,0 % des Belges indiquaient avoir des difficultés ou de grandes difficultés à s'en sortir.

Tableau 1p : Pourcentage pauvreté subjective, Belgique, SILC 2010-2018

	SILC 2010	SILC 2011	SILC 2012	SILC 2013	SILC 2014	SILC 2015	SILC 2016	SILC 2017	SILC 2018
Belgique	20,7	20,8	22,0	20,9	20,2	20,6	21,5	20,9	19,0

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Tableau 1q : Taux de pauvreté subjective et taux de pauvreté sur base du revenu selon le sexe, Belgique, EU-SILC 2018

	Taux de pauvreté subjective	Taux de pauvreté basé sur le revenu
Total	19,0	16,4
Homme	18,2	15,6
Femmes	19,7	17,2

Source : [Statbel \(Direction générale Statistique - Statistics Belgium\)](#) : [EU-SILC 2018](#)

Dernière mise à jour : 26/06/2019
